PLAN D'ACTION SUR L'ÉDUCATION AUTOCHTONE

2004-2007

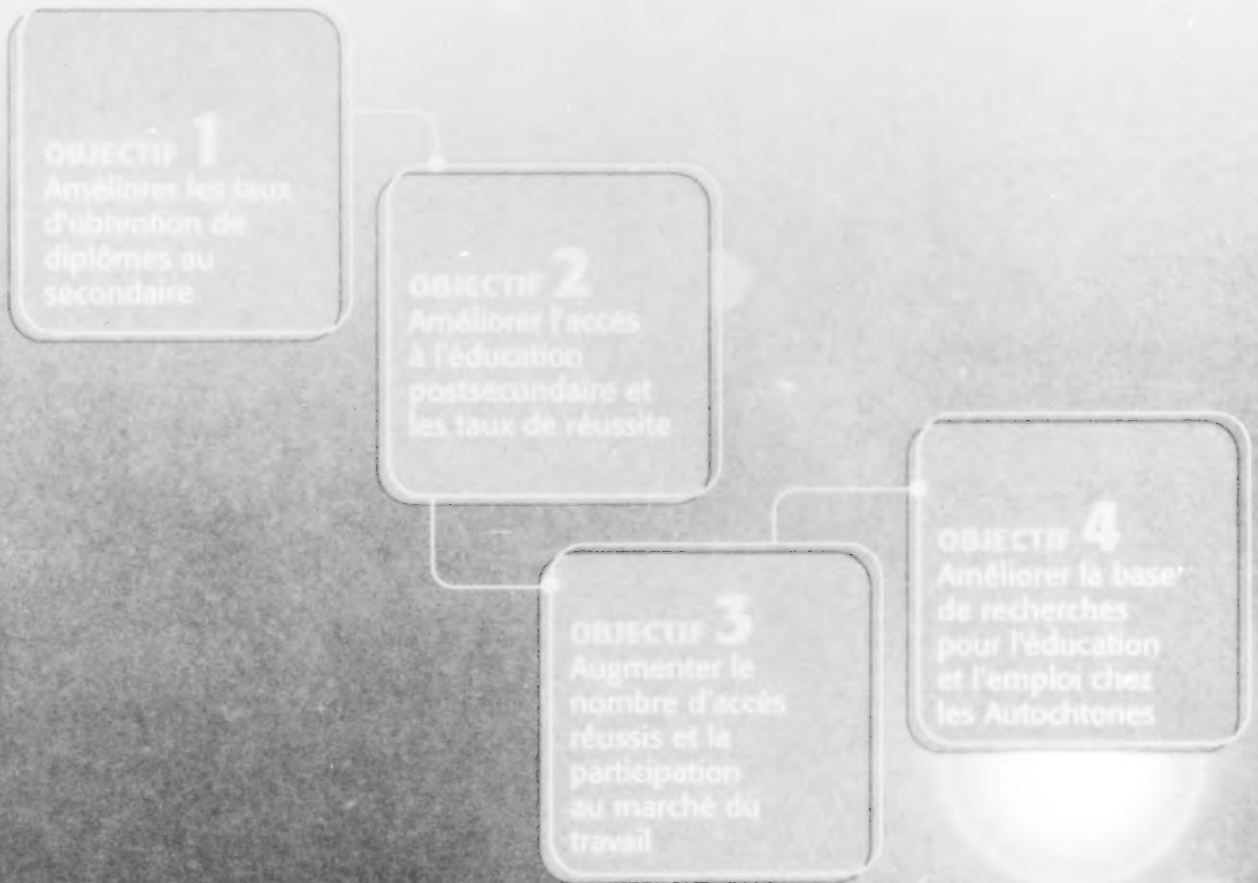

Manitoba

OBJECTIF 1 : Améliorer les taux d'obtention de diplômes au secondaire

Mesure 1 - Amélioration du système

- Renforcement des résultats attendus de la subvention par catégorie favorisant la réussite scolaire chez les élèves autochtones, versée aux divisions scolaires.
- Fixation des taux d'obtention de diplômes par les Autochtones dans le cadre de l'initiative de la planification de l'éducation.
- Incorporation des perspectives autochtones dans les programmes d'études :
  - en présentant des ateliers par division aux enseignants;
  - en incluant des parents et des membres des collectivités, ex. les anciens, dans le l'élaboration des perspectives autochtones locales.
- Obtention d'une participation importante des élèves autochtones au projet de l'enseignement professionnel et technique.
- Finalisation du protocole d'entente pour le projet de recherche expérimentale destiné à améliorer le fonctionnement de l'éducation (Making Education Work), financé par le Fonds canadien des bourses d'études du millénaire. Application des résultats de recherche de ce projet à la détermination d'interventions collectivité-école plus fructueuses.
- Travail avec les facultés d'éducation à la mise en œuvre d'un cours préalable obligatoire sur les perspectives autochtones pour les enseignants en formation.
- Mise sur pied d'un conseil des éducateurs autochtones pour conseiller le sous-ministre sur l'élaboration des politiques.
- Des procédures seront mises en place afin de partager les nouvelles connaissances avec les nouveaux intervenants en alphabétisation du Manitoba.

Mesure 2 - Accroissement de la participation des parents et des collectivités

- Élaboration d'un minimum de 20 projets expérimentaux à l'échelle de la province pour inciter les parents et les familles autochtones à participer à la vie éducative de leurs enfants.
- Élaboration des ateliers et du matériel à l'intention du personnel scolaire pour augmenter la participation des parents autochtones et des familles des élèves.
- Institution de programmes visant à faire entrer les aînés, les travailleurs des collectivités autochtones, et les autres personnes-ressources dans l'école pour qu'ils soutiennent les résultats d'apprentissage.
- Établissement d'au moins six programmes relais liant les parents et l'école par l'intermédiaire des membres clés des collectivités autochtones.
- Promotion entre les écoles des pratiques exemplaires qui relient les élèves et les familles aux services élargis des collectivités.
- Élaboration de matériel promotionnel pour favoriser la participation des familles à l'éducation.
- Travail avec les autorités scolaires des Premières nations, les Métis et les organismes autochtones urbains à la promotion des pratiques exemplaires en matière de participation parentale et familiale.
- Travail avec Justice Manitoba à l'extension de la gamme des activités et options offertes aux écoles-phares ciblées.

105-02681/

Mesure 3 - Augmentation du nombre d'enseignants autochtones

- Élaboration dans la région de Winnipeg d'un programme de baccalauréat en Éducation orienté sur la collectivité, où les divisions scolaires forment et embauchent des auxiliaires de l'enseignement autochtones qui peuvent obtenir le baccalauréat en Éducation par des cours d'été et de fin de semaine.
- Élaboration d'un programme de baccalauréat en Éducation orienté sur la collectivité dans le nord du Manitoba par l'intermédiaire du Collège universitaire du Nord.
- Amélioration de l'accès aux services d'Évaluation et reconnaissance des acquis (ERA) dans toutes les régions du Nord, et notamment élaboration de portfolios pour les apprenants adultes se préparant à des carrières d'enseignant au niveau postsecondaire.
- Travail avec les divisions scolaires afin d'augmenter, pour les élèves autochtones du secondaire, les occasions d'explorer des « aperçus » de carrières en enseignement, par le biais du mentorat d'élèves plus jeunes, de crédits PPE (projet proposé par l'élève), etc.

OBJECTIF 2 : Améliorer l'accès à l'éducation postsecondaire et les taux de réussite

- Établir le Collège universitaire du Nord, et notamment la formation en milieu communautaire dans les communautés universitaires clés, la rotation des cours, l'enseignement à distance et l'élaboration des programmes pertinents dans le nord et chez les Autochtones pour répondre aux besoins.
- Compléter l'examen de la totalité des programmes Accès sous l'angle des pratiques exemplaires et de l'amélioration des résultats.
- Ouvrir, sur l'avenue Selkirk, un bureau hébergeant la Direction générale de l'éducation des Autochtones, les représentants de la Direction de l'Aide aux étudiants, Partenaires pour des carrières, et le personnel des Services de l'emploi et de la formation professionnelle.
- S'assurer que les services coordonnés dispensés par l'intermédiaire du bureau de l'avenue Selkirk offrent une plateforme de perfectionnement professionnel pour les résidents du centre-ville.
- Élaborer les perspectives des Autochtones en matière de programmes de formation professionnelle.
- Augmenter le soutien financier aux élèves autochtones par le biais de l'initiative conjointe des Aboriginal Education Awards, des bourses HOPE, de la bourse Helen Betty Osborne, et de partenariats avec la Winnipeg Foundation.
- Par le biais du Fonds canadien des bourses d'études du millénaire, participer à des projets de recherche à long terme axés sur l'augmentation des taux de participation des élèves autochtones à l'éducation postsecondaire.
- Par le biais du partenariat, accroître la participation des autorités scolaires des Premières nations au réseau de centres d'apprentissage pour adultes (le CAA de Peguis est le premier inscrit).
- Par le biais de partenariats avec les collèges, encourager l'élaboration de la formation professionnelle de qualité et de l'enseignement par des instructeurs autochtones.
- Établir des centres autochtones d'apprentissage pour adultes.

OBJECTIF 3 : Augmenter le nombre d'accès réussis et la participation au marché du travail

- Poursuivre la mise en œuvre des projets de formation professionnelle en hydroélectricité dans le nord.
- Relier les sites de formation professionnelle en hydroélectricité et les collectivités comme entités du réseau multidisciplinaire d'apprentissage pour adultes du Nord à être absorbé par le Collège universitaire du Nord.
- Cibler une augmentation du nombre d'Autochtones en apprentissage dans le nouveau programme d'apprentissage pour les Autochtones.
- Étudier les critères d'option Métiers au secondaire afin d'accroître la participation des Autochtones. Fixer des cibles à cinq ans pour stimuler la participation.
- Multiplier les liens avec les titulaires de l'Entente sur le développement des ressources humaines autochtones (EDRHA) afin de promouvoir la coordination et la collaboration.
- Faire rapport sur les répercussions et les résultats des agents de liaison autochtones embauchés par les groupes des secteurs subventionnés.

Les Canadiens autochtones constitueront une proportion croissante de la main-d'œuvre régionale au cours des prochaines années et, compte tenu que de nombreux indicateurs font entrevoir l'année d'un manque de main-d'œuvre dans l'ouest du Canada, s'assurer que les Canadiens autochtones possèdent le niveau d'études et les habiletés nécessaires à une entrée compétitive et réussie sur le marché de la main-d'œuvre est l'un des défis les plus importants de l'ouest du Canada.

OBJECTIF 4 : Améliorer la base de recherches pour l'éducation et l'emploi chez les Autochtones

- Établir des données de base sur le nombre et l'emplacement des enseignants autochtones et sur les enseignants en formation.
- Établir des données de base sur la réussite des élèves autochtones dans les programmes d'éducation et de formation professionnelle, en mettant l'accent sur les programmes Accès.
- Augmenter le nombre de partenariats avec les universités et les organismes de recherche pour diriger et diffuser les recherches sur l'éducation des Autochtones, en ce qui concerne surtout la réussite des apprenants.
- Parrainer un forum de recherche annuel sur les questions touchant l'éducation des Autochtones.
- Obtenir des divisions scolaires qu'elles communiquent des données qui seront spécifiques aux Autochtones, ex. taux d'obtention de diplômes, dans les rapports de résultats annuels de leurs écoles.

L'insuffisance d'information freine les efforts que déploie le Ministère pour établir des indicateurs de progrès, déterminer les améliorations à apporter aux subventions et orienter les activités de recherche.